

Macti animo estote Dilacti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitils hujus apostolica cathedra doctrinis innizi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monilis adhaerere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita
 (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SUISSE	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE	» 10 »	19 »	36 »

Prix du numéro : 10 centimes.

Rédaction et Expédition

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSLI & C^{ie}, à FRIBOURG, 70, rue des Epouses; Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.

Prix de l'annonce ou de son espace :

Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne. Pour le canton 10 cent. la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

BULLETIN POLITIQUE

La laïcisation est à la mode. Le gouvernement et la municipalité de Paris l'appliquent partout; mais le plus souvent en sacrifiant les intérêts du service. Ne faut-il pas entraver, quoi qu'il en coûte, l'action du prêtre dans les hôpitaux, dans les écoles et dans les casernes?

Le *Journal des Débats*, qui est libéral et républicain, publie une lettre de M. Desprez, chirurgien de l'hôpital de la Charité. L'éminent auteur de cette lettre, quoique républicain et libre-penseur, proteste contre les agissements du conseil municipal de Paris, et démontre la supériorité du service des Sœurs sur celui des infirmières laïques. Il blâme la laïcisation des hôpitaux comme contraire aux intérêts des pauvres.

M. Desprez conclut en déclarant qu'il signale un despotisme plus odieux que celui des pires souverains, et qui peut compromettre la République.

— Hier, M. Clovis Hugues, député, a interpellé le ministère sur l'intervention des troupes dans la grève d'Anzin. Il va sans dire que le député marseillais blâme cette intervention, et prétend qu'aucun désordre ne l'avait justifiée.

M. Waldeck-Rousseau, dans sa réponse dont le télégraphe ne nous donne qu'un résumé, paraît avoir déserté le véritable terrain; celui des devoirs sociaux du gouvernement, pour se placer au point de vue politique. Si la troupe a été appelée à intervenir, ce n'est pas pour rétablir l'ordre et empêcher que la liberté des ouvriers qui voulaient travailler fût violente par la pression des grévistes; non. C'est que les agitateurs voulaient changer le caractère de la grève et en faire un mouvement politique.

Tout a fini par une comédie. Le gouvernement est plein de bonnes intentions envers les ouvriers dont les voix sont nécessaires au maintien de la République. Un ordre du jour, affirmant les bonnes intentions des pouvoirs publics envers cette nombreuse catégorie d'électeurs, a été voté par 327 voix contre 66 appartenant à la droite royaliste et bonapartiste. *E sempre bene.*

— Si le parti anarchiste est le maître dans les territoires miniers du département du Nord, son prestige paraît moins redoutable à Roubaix, où il vient cependant de tenir un congrès. Dans la séance de clôture du congrès, des rixes ont éclaté entre les congressistes et des auditeurs, et la police a fait quelques arrestations.

Mardi matin, trois chefs socialistes, allant chez le commissaire pour protester contre ces arrestations, ont été poursuivis et hués

par une foule de 500 personnes. La police a même dû les protéger contre les menaces de la population.

— La réforme électorale proposée par M. Gladstone, a été adoptée en deuxième lecture, à la Chambre des Communes, par 340 voix contre 210. C'est une majorité plus considérable qu'on ne le prévoyait, mais qui ne garantit pas au projet de réforme l'adhésion de la Chambre des Lords.

Les limites DE LA SOUVERAINETÉ

Nous avons montré hier que la souveraineté est substantiellement la même soit qu'elle réside dans un souverain absolu, soit qu'elle se trouve répartie entre plusieurs corps politiques, comme dans les Etats constitutionnels ou républicains. Toujours le pouvoir souverain commande en maître et quand il a fait la loi, nulle volonté ne peut s'y opposer, ni lui refuser l'obéissance.

C'est ailleurs qu'il nous faut chercher la distinction entre les pouvoirs absolus et les pouvoirs limités. Un pouvoir serait absolu dans toute la force du terme, lorsqu'il concentrerait en lui toutes les compétences, qu'il aurait le droit de commander en toutes choses sans aucune exception. En un mot, le pouvoir absolu est celui qui répond à la maxime de certains juristes des XV^e et XVI^e siècles : *Quidquid regi placuerit, suprema lex esto.*

Mais dès que vous refusez certaines compétences au souverain pouvoir, vous apportez des limites à son exercice, et vous avez une souveraineté limitée.

Encore ici, évitons une confusion où l'on tombe trop souvent, c'est de confondre le pouvoir administratif avec le pouvoir souverain. L'administration est une des compétences de la souveraineté, mais n'est pas la souveraineté. Ainsi, par exemple, il ne faudrait pas attacher une importance exagérée à certaines formes administratives qui laissent plus de spontanéité aux citoyens. Non pas que ces formes soient indifférentes, mais elles sont secondaires.

L'essence de la souveraineté, c'est le pouvoir législatif, et la souveraineté s'étend

aussi loin que s'étend le pouvoir de faire des lois. Toute matière sur laquelle le souverain (monarque ou assemblée républicaine) peut faire une loi est dans l'intérieur des limites de la souveraineté. La question de savoir par qui la loi sera exécutée, si le souverain y interviendra ou non, est une question de détail ou d'application qui influe peu sur le principe.

Nous insistons un peu sur cette distinction parce qu'elle est trop souvent méconnue. Ainsi, dans la plupart de nos cantons, on a cru pouvoir faire une loi sur les cultes en général ou sur tel culte en particulier, et on a prétendu que l'intervention du législateur ne lézait pas la liberté religieuse, parce qu'on a donné à l'organisation légale des cultes une forme démocratique, comme, par exemple, de faire nommer les curés par les paroissiens. C'est là une erreur et un sophisme.

Ce qui est en dehors du pouvoir souverain échappe à l'autorité législative, tout autant qu'à l'autorité administrative ou judiciaire.

Le christianisme a détruit la souveraineté antique, qui était religieuse autant que civile, qui gouvernait le culte comme les affaires de l'Etat. César était maître des âmes comme des corps. L'Eglise a conquis par trois siècles de lutttes et de martyre le gouvernement de l'homme en vue de la vie éternelle, et par là même l'Etat a vu limiter ses compétences au gouvernement des hommes en vue de leur existence temporelle. De là un partage d'attributions qui ne s'est pas fait sans de cruels déchirements, qui remplissent l'histoire du moyen-âge, surtout en Allemagne.

En Orient, le schisme de Photius replaça la religion sous l'autorité absolue de l'empereur de Constantinople, et les czars de Russie ont hérité de ce pouvoir césarien. Dans le centre et le Nord de l'Europe, la Réforme du XVI^e siècle aboutit au même résultat. En Angleterre et dans les Etats protestants de l'Allemagne et de la Suisse, le pouvoir politique devint aussi le pouvoir religieux, et le législateur régla d'une manière souveraine les choses du culte comme les institutions civiles ou militaires. *Cujus regio, illius et religio.*

Le vent de césarisme qui soufflait sur la plus grande partie de l'Europe n'épargna pas les Etats catholiques; les maxi-

mes à la mode ailleurs s'insinuèrent en se transformant de manière à s'adapter à nos institutions ecclésiastiques, et le clergé ne sut pas toujours défendre la nécessaire indépendance de l'Eglise. Les systèmes qui s'introduisirent au XVII^e et au XVIII^e siècle sont bien connus; on les a appelés le gallicanisme, le josphisme, le léopoldisme, etc., etc.

La Révolution est arrivée ensuite; elle a détourné de sa fin naturelle le pouvoir usurpé par les souverains temporels; ce pouvoir est devenu antireligieux. Tandis qu'au siècle passé, rois et magistrats prétendaient au droit de gouverner les âmes pour le bien de la religion, aujourd'hui ce gouvernement s'exerce au profit de la franc-maçonnerie et de l'incrédulité. On nous a dotés du mariage civil, du divorce, de l'école laïque et de nombreuses autres institutions, qui sont la conséquence et la corruption des droits que les régaliens ont su faire attribuer à la souveraineté temporelle.

Nouvelles suisses

Berne, 8 avril.

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport de gestion du Département fédéral des finances et péages pour l'année d'exercice 1883.

Il a prolongé jusqu'au 1^{er} janvier 1887 le délai pour la construction et l'exploitation du tramway de la frontière suisse, près St-Julien, par Genève, à Fernex.

Le Conseil fédéral a enfin nommé capitaine des troupes d'administration M. Giroud, Jules, à Morges, et premiers lieutenants MM. Pahud, Charles, à Crandson; Chicherio, E. à Bellinzzone, et Auberg, Ali, à Breuleux.

GLACIERS. — La plupart des glaciers du Mont-Blanc qui n'avaient cessé de reculer depuis 1846, paraissent entrés aujourd'hui dans une phase d'avancement, et ce mouvement, un peu incertain il y a trois ou quatre ans, ne peut plus être contesté.

M. Forel, de Lausanne, qui étudie ces va-et-vient des fleuves glaciaires, met au nombre de ceux qui recommencent à progresser la mer de Glace, les glaciers des Bossons, d'Argentière, du Tour, de la Brenva et du Trient.

Berne

Berne, 8 avril.

Le *Vaterland*, ayant reproduit l'*Intelli-*

Dépêches télégraphiques

BERLIN, 9 avril.

On télégraphie de Rome que le récent discours du ministre prussien Gossler en réponse à l'interpellation polonaise a produit au Vatican une fâcheuse impression. Les négociations tendant à la nomination d'un coadjuteur pour l'archevêché de Posen ont été aussitôt suspendues.

Les derniers agissements du gouvernement prussien dans les affaires religieuses ont détruit le peu de confiance que le Saint-Siège avait encore dans la loyauté des hommes d'Etat prussiens et ont produit un revirement complet dans les dispositions de la Cour romaine.

On croit que d'importantes décisions vont survenir.

BERLIN, 8 avril.

On dément officiellement le bruit que M. Keudell, ambassadeur d'Allemagne à Rome, et M. Depretis, chef du ministère italien, aient eu une entrevue dirigée con-

tre l'Autriche. Cependant, les journaux catholiques maintiennent l'authenticité du fait.

BERLIN, 8 avril.

Le retour rapide du prince impérial, qui est rentré ici hier soir, s'explique non seulement par son anxiété au sujet de la santé de son père, mais aussi par son désir d'exercer son influence en ce qui concerne la crise ministérielle.

ROME, 8 avril.

Par billet de la secrétairerie d'Etat, Sa Sainteté a daigné nommer les E^{mes} cardinaux Czacki, Randi et Lasagni membres de la Sacrée-Congrégation de la Propagande pour les affaires orientales.

TRIESTE, 8 avril.

Un attentat a été tenté hier, à l'aide d'une bombe de dynamite, près de la caserne de Trieste. Le projectile a fait explosion, sans pourtant causer d'accident.

LILLE, 8 avril.

Une arrestation vient d'être faite à Denain et y a produit une certaine émotion. C'est celle d'un mineur chez qui on avait trouvé près de deux kilos de dynamite.

Il paraît, chose peu rassurante, que beaucoup de mineurs sont détenteurs de cartouches de dynamite, à cause de la négligence mise par certains agents dans la répartition de cette matière entre les ouvriers.

VALENCIENNE, 8 avril.

Une explosion de dynamite a eu lieu dans la maison d'un mineur non gréviste, nommé Charles Hubert. Une brèche a été faite dans la muraille. L'explosion a causé quelques autres débats purement matériels.

NEW-YORK, 8 avril.

Onze cadavres du navire *Steinmann* ont été rejetés sur le rivage; ils sont tous affreusement mutilés. Aucune partie de la cargaison n'est venue échouer sur le rivage. Le navire naufragé reste toujours au même point.

On est très indigné ici de la mauvaise organisation du service de sauvetage. Sam-

bro ne possède aucun bateau insubmersible. On assure qu'avec un bateau on aurait pu sauver une cinquantaine de personnes.

BERLIN, 8 avril.

On se montre fort surpris, ici, d'apprendre que la résignation de Nubar pacha sera immédiatement suivie de la proclamation du protectorat anglais en Egypte.

J'apprends d'une source absolument digne de foi que le cabinet de Berlin est disposé à laisser aux Anglais toute liberté voulue pour rétablir l'ordre et la paix sur les bords du Nil, mais qu'il ne songe pas à admettre que l'Angleterre étende sa souveraineté sur l'Egypte.

PARIS, 8 avril.

Le Sénat a accepté la convention tunisienne, non cependant sans que M. le duc de Broglie n'ait pu, dans un court mais énergique discours, montrer les dessous — coûteux et peu propres — de ce que le gouvernement nomme sa politique coloniale.

Le Sénat s'est ensuite ajourné au 20 mai.

genzblatt de Berne, semblait par là même admettre le suicide du malheureux professeur Bachmann, président de la paroisse vieille-catholique de Berne; car, que signifiait la constatation d'un état mélancolique depuis longtemps reconnu, si ce n'était pas pour expliquer une mort volontaire.

Dans son numéro de ce jour, le *Vaterland* publie une sorte de rectification dont voici la traduction :

« On nous écrit de Berne que M. Bachmann était myope au point que très probablement sa mort prématurée est due à un accident, et il faut, par conséquent, exclure la supposition d'un suicide par mélancolie. »

La rédaction du *Vaterland* a fait preuve de bonne volonté en publiant cette espèce de rectification de ce M. on, qui n'est sans doute pas le correspondant de ce journal, mais un des bons amis ou F. du malheureux professeur; je vous ai déjà écrit que ceux-ci s'efforcent de faire croire à un accident.

Tout en rendant hommage à la rédaction du *Vaterland*, je constate que l'*Intelligenzblatt* de Berne n'a pas été honoré de cette rectification, ce qui m'autorise à demander: Pourquoi n'a-t-on pas osé rectifier l'assertion de l'organe du F. Haller, secrétaire archiviste de la Loge l'Espérance?

On connaît trop bien ces trucs qui réussissent toujours, grâce aux sentiments de tolérance des journaux catholiques conservateurs; mais personne ne s'y laisse plus tromper.

Le *Démocrate* de Delémont s'est oublié jusqu'à écrire que M. Bachmann « appartenait à la petite église vieille-catholique de Berne ». Petite église! Mais M. le Dr Herzog vante en toute circonstance les progrès du vieux-catholicisme en Suisse. Petite église! Mais les vieux-catholiques de Berne n'en ont pas moins volé la grande et belle église construite par M. le curé Beaud, tandis que les catholiques-romains sont réduits à se réfugier dans une chapelle beaucoup trop petite pour le grand nombre des fidèles.

Et c'est le *Démocrate*, l'organe de M. le conseiller d'Etat Stockmar, qui déclare petite l'Eglise vieille-catholique, malgré l'appui et les subventions de l'Etat de Berne!

Les pasteurs du district de Konolfingen ont décidé d'user de leur influence contre les bals qui se donnent à l'occasion des fêtes d'écoles ou d'examen, et ils sont parvenus à obtenir de nombreuses commissions d'écoles, l'interdiction de la danse dans de semblables occasions. Dans une localité importante, la commission a cependant remis la décision sur ce point à une assemblée des pères de familles. Celle-ci estima que messieurs les pasteurs n'avaient pas tout à fait tort, mais qu'on ne pouvait rompre si brusquement avec d'anciennes habitudes, et décida en conséquence que l'on continuerait à danser.

D'après l'*Intelligenzblatt* quinze Suisses ont péri dans le naufrage du *Daniel Steinmann*, que nous avons annoncé l'autre jour. Parmi eux se trouvait une famille Buggert, d'Armühle, composée du mari, de la femme et de neuf enfants.

Les salutistes ne sont pas mieux traités dans le canton de Berne que dans celui de Neuchâtel.

Samedi soir déjà, une réunion de salutistes a été attaquée à Neuveville par une bande de lâches voyous, au milieu desquels se pavanaient, dit-on, les gendarmes. Des

pierres de grandeur énorme ont brisé les jalousies du local au premier étage et pénétré dans la chambre, malgré une double en planches adaptée aux fenêtres.

Dimanche, une réunion en plein air, tenue sur la montagne, a été attaquée, mise en déroute et poursuivie jusqu'en ville à coups de bâtons, de pierres, de poussière. Plusieurs sont fortement blessés.

Grisons

La *Bündner Tagblatt* signale cet exemple frappant de la partialité avec laquelle sont distribués les faveurs fédérales: « Vingt aspirants des Grisons s'étaient présentés pour le service télégraphique fédéral. Aucun d'eux n'a trouvé grâce; par contre six Bernois ont été acceptés. »

Vaud

On écrit de Lausanne, le 5 avril, à l'*Agença Havas*:

Il n'est bruit en notre paisible ville que de la faillite de la grande fabrique de bois de fusil Schaffler, Pays et Cie à Lausanne. Cette maison qui paraissait brasser les affaires était depuis quelque temps aux prises avec les difficultés et on avait même dû ouvrir une enquête et surveiller les associés, auxquels il était interdit de s'éloigner. Ils ont été arrêtés hier, la justice ayant pu se convaincre que des manœuvres frauduleuses compliquent la situation. La chose fait d'autant plus de bruit qu'un des associés avait épousé, à la fin de l'année dernière, la fille d'un homme d'Etat neuchâtelois et le mariage avait été célébré avec un certain éclat. Triste lendemain.

Valais

Lundi dernier, à Sion, l'autorité a procédé à la levée du cadavre d'un vieux ouvrier italien trouvé en bas d'un escalier de cave dans la rue du Rhône. Il avait de graves lésions à la tête. On croit que le malheureux, qui avait été vu la veille au soir seulement, a fait une chute en rentrant à son domicile. Il résulte du reste de l'enquête que tout soupçon de crime est écarté.

Le conseil d'Etat étant consulté par l'autorité fédérale sur la question de savoir s'il y a lieu de tolérer la publication des actes de l'Etat civil par la voie des journaux, estime que malgré les avantages de cette publication à certains points de vue, les inconvénients signalés dans la circulaire fédérale sont suffisants pour légitimer à l'avenir la prohibition de ces publications.

Genève

On lit dans le *Courrier de Genève*: « Le *Genevois*, voulant sans doute prouver une fois de plus qu'il considère les questions confessionnelles comme terminées, s'en prend aujourd'hui à une association pieuse des élèves du Collège Saint-Michel de Fribourg, connue sous le nom de Congrégation de la Sainte-Vierge. Ces sortes de sociétés existent dans tous les collèges un peu chrétiennement conduits. En tout cas, les profanes de la libre-pensée n'ont rien à y voir. Cela n'empêche pas le *Genevois* de s'écrier: « C'est la restauration complète du jésuitisme au collège cantonal de Fribourg; et voilà comment on pratique dans ce canton l'école laïque et le respect de la Constitution fédérale. » « L'école laïque n'est point imposée par la Constitution fédérale. En second lieu, cette Constitution ne s'occupe que de l'école primaire, et nullement des collèges secondaires. En troisième lieu, même avec l'école laïque obligatoire, il n'y aurait rien à dire à une association pieuse d'élèves en dehors de l'école. Le *Genevois* sait tout

cela, mais il faudrait être un peu honnête pour le reconnaître franchement. C'est plus profitable d'agiter le spectre du « jésuitisme. »

C'est tout ce que nous répondrons au *Confédéré*, qui a reproduit l'article du *Genevois*.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettre parlementaire

(Correspondance particulière de la *Liberté*).

Paris, 7 avril.

Les élections du 6 avril. — Les troubles de Denain. — La démission de M. Margaine.

Les élections d'hier, ont manifesté le double courant qui s'est produit dans l'opinion publique. Le triomphe de M. de Bourdonnaye dans la 2^e circonscription de Cholet; le chiffre imposant des suffrages recueillis par l'honorable M. Corne dans la 1^{re} circonscription de Moulins; le succès remporté dans le Nord par le candidat radical sur le candidat officiel; enfin, dans l'Allier, l'effacement complet de l'opportunisme devant la candidature intransigeante; tout, dans les élections d'hier, tend à démontrer que la République officielle est en baisse.

Dans l'Allier, M. Corne a vigoureusement lutté; si l'on tient compte des difficultés de sa situation devant les forces administratives coalisées contre lui, on doit s'étonner d'avoir vu son concurrent triompher avec une majorité d'environ un millier de voix seulement.

Ajoutons que M. Datas avait été élu précédemment sans concurrent.

Dans le Nord, c'est un candidat radical qui remplace le centre-gaucher M. de Marcère. Le 20 août 1881, M. Lecomte avait obtenu 5,012 voix seulement contre l'ancien ministre de l'intérieur; il en a recueilli, hier, près de 9,000.

En résumé, l'accroissement des forces électorales monarchiques coïncidant avec l'augmentation des forces républicaines radicales, telle est la caractéristique des élections du 6 avril.

M. Clovis Hugues déposera tout à l'heure une demande d'interpellation sur les troubles de Denain. Qu'en résultera-t-il, en supposant que la Chambre ne prononce pas l'ajournement à un mois? Probablement un petit ordre du jour de confiance à l'adresse du cabinet. Et puis... ce sera tout.

La République n'a rien négligé pour accroître l'antagonisme entre le capital et le travail; elle a écrasé l'industrie nationale sous le poids des impôts et l'a abandonnée sans défense à la concurrence étrangère; elle a fait luire aux yeux des classes laborieuses le mirage d'une prospérité sans égale; elle a surexcité tous les appétits et encouragé toutes les rêveries des travailleurs; elle a insufflé partout l'esprit d'indiscipline, d'insubordination, d'égalité sociale et de haine; elle a répété à l'ouvrier que Dieu est une invention des puissants de ce monde, l'immortalité de l'âme un mythe imaginé par le despotisme, le dogme d'une autre vie une imposture.

Mais voilà que les ouvriers des bassins houillers d'Anzin s'avisent de s'apercevoir que la République les a trompés et de prétendre déduire les conséquences pratiques de beaux principes dont les bourgeois révolutionnaires les ont gratifiés. Alors le gouvernement s'émotionne, il envoie des troupes, des préfets, des sous-préfets et des magistrats. L'ouvrier lui crie: « Donne-moi ce que tu nous a promis! » On lui donne du gendarme, des boucoulades, des coups de plat de sabre et de la prison.

C'est ainsi que la République paie l'imprudente dette qu'elle a contractée vis-à-vis des perturbateurs d'Anzin. Pour être peu honnête, le procédé pourrait sembler habile si le gendarme détenait réellement dans le fourreau de son sabre toutes les solutions du problème social.

J'apprends que M. Margaine vient de résigner ses fonctions de président de la commission de l'armée. Le motif de cette démission

réside dans le complet désaccord de la majorité de la commission avec son président.

Le discours prononcé avant hier, par M. Lockroy a mis en pleine lumière l'esprit qui a présidé à l'élaboration du projet de loi soumis en ce moment à l'examen de la Chambre.

Quel doit être le principe fondamental de toute organisation militaire? La raison, d'accord avec le patriotisme, répond aussitôt: l'intérêt de la patrie. Mais, avec M. Lockroy, la passion politique, l'envie démocratique, l'égoïsme électoral ripostent aussitôt: Notre intérêt à nous.

FRANCE

On mande de Rome aux journaux anglais:

Mgr de Rende, nonce à Paris, a été appelé à Rome afin d'exposer ses vues et de recevoir des instructions au sujet de la conduite à suivre pour assurer l'exécution des prescriptions du Concordat qui concernent les dépenses pour la nomination de cardinaux et d'évêques français.

ALLEMAGNE

La *Gazette nationale* du 4 annonce, d'après le *Dziennik Poznanski*, qu'un certain nombre de notabilités polonaises ont résolu de créer une association ayant pour but de fournir les moyens de se défendre juridiquement aux Polonais qui seraient lésés dans leurs intérêts politiques ou religieux.

Le siège de l'association serait établi à Posen.

Le correspondant de Dublin du *Daily Telegraph* dit qu'il tient de bonne source qu'il n'y a eu aucun complot pour délivrer les *Invincibles de la prison de Dublin*. Ceux-ci n'ont été envoyés dans les prisons anglaises que parce que le temps de leurs réclusion cellulaire était achevé, et qu'on a cru prudent de ne pas les garder ensemble dans une prison irlandaise, pour le temps de réclusion en commun qu'il leur reste à faire.

La Chambre des communes a adopté en deuxième lecture, par 340 voix contre 210, le bill de réforme électorale.

ANGLETERRE

Mgr Ullathorne, évêque de Birmingham, vient de publier une lettre pastorale qui montre les progrès du catholicisme dans son diocèse. On y comptait en 1848, c'est-à-dire il n'y a pas quarante ans, 73 missions, n'ayant chacune, pour l'exercice du saint ministère, que de pauvres petites églises ou des chapelles. Depuis lors, 48 nouvelles missions ont été fondées, et 67 belles églises ont été construites. Le nombre des prêtres et des maisons religieuses d'hommes et de femmes a augmenté dans les mêmes proportions.

TURQUIE

On mande de Constantinople aux journaux anglais que lord Dufferin a demandé au Sultan une audience pour le duc de Sutherland, qui vient d'arriver dans cette capitale, après avoir étudié dans la Palestine le projet d'un canal maritime entre la Méditerranée et la mer Rouge à travers la Terre-Sainte, projet que le duc de Sutherland déclare comme parfaitement praticable si le Sultan veut bien l'autoriser et si les promoteurs trouvent les fonds jugés nécessaires à son exécution.

Elisade Montfort

Par J.-M. VILLEFRANCHE

(Suite.)

XIV

L'ENQUÊTE JUDICIAIRE

Le magistrat ne put s'empêcher de s'incliner devant la personne qui parut alors à ses regards.

La contenance modeste d'Elisa, la dignité de sa parole, la candeur qui éclatait sur son visage, firent sur les représentants de la justice une impression bien différente de celle à laquelle ils s'attendaient. Au lieu d'une criminelle chahuté ou basement suppliante, ils avaient devant eux une noble figure, pâle à la vérité, et presque décharnée par la souffrance, mais ni insolente ni abattue, et deux beaux yeux limpides qui devaient avoir perdu de leur vivacité première, mais qui brillaient encore sur ce front décoloré, comme deux témoins intrépides de l'innocence méconnue.

Une légère hésitation se trahit chez le ma-

gistrat; mais bientôt le sentiment du devoir l'emportant sur tous les autres, il demanda d'un ton plus radouci:

— Qui êtes-vous, Madame?

— Elisa de Montfort, veuve de Frédéric Délocourt.

— Vous n'êtes pas une inconnue pour moi, Madame; j'ai dû m'informer de vos antécédents, et je regrette qu'ils vous soient peu favorables. N'est-ce pas vous qui avez fui la maison paternelle, la nuit, pour vous jeter dans les bras d'un homme qui déshonorait votre famille?

— C'est vrai, Monsieur, je fus alors coupable envers Dieu et envers mon père, dont je trompai la vigilance et à l'affection duquel je répondis par l'ingratitude.

— Vous fîtes la femme d'un conspirateur, d'un homme qui a passé sa vie dans les intrigues politiques, à semer la haine contre le roi, contre les institutions qui gouvernent la France, et qui à fini par mourir de la mort des traîtres, dans une insurrection.

— Dites que Frédéric Délocourt a été la victime de son éducation, et aussi d'aspiration généreuses, mais mal réglées, vers une régénération sociale. Mais, ne me dites pas, Monsieur, qu'il a péri de la mort des traîtres. Bien au contraire, frappé par trahison, après avoir noblement et ouvertement combattu, il a reconquis ses torts et pleuré ses fautes. Ses dernières paroles ont été pour demander pardon à Dieu, à ses concitoyens, à tous ceux qu'il avait offensés et particulièrement à mon père. Il m'a laissé un fils auquel je ne pourrai parler de la vie de son père comme d'un modèle digne d'imitation, mais auquel je raconterai sa mort avec fierté.

— Mais vous, Madame, qui avez accompagné votre mari partout, vous avez partagé ses idées et ses sentiments?

— J'étais sa femme et je devais le suivre. J'ai partagé avec lui, je l'avoue, sa bonne comme sa mauvaise fortune, mais ses erreurs, jamais. Ah! Monsieur, vous connaissez mal ceux qui ressemblent à mon mari, lorsque vous supposez qu'ils confient leurs secrets à leurs femmes. Vous n'avez pas été témoin des longues nuits que ces yeux ont passées non à dormir, mais à pleurer! larmes que je béisais aujourd'hui si elles m'ont aidé à expier ma faute et à rendre propice à mon Frédéric la miséricorde divine.

Chaque parole d'Elisa se traduisait dans l'attitude du magistrat par un respect plus marqué. Sa franchise ingénue et jusqu'au timbre de sa voix exerçaient une sorte de fascination, et ses auditeurs dissimulaient à grand-peine sinon leurs sympathies, au moins leur intérêt. Malheureusement les faits connus s'accordaient si mal avec cet extérieur candide, qu'il était impossible de l'en croire sans autre information.

Le magistrat, poursuivit donc en ces termes: — Mais comment et depuis quand vous trouvez-vous en cette maison, et dans quel dessein y êtes-vous venue?

— De tous les chagrins qui m'ont accablée après mon mariage, celui que j'ai ressenti le plus vivement, c'était l'idée du légitime courroux de mon père. J'ai adressé bien des lettres à Montfort pour implorer miséricorde; mais j'étais trop coupable et je n'ai garde de me plaindre qu'on ne m'ait pas répondu. Cependant, après la mort de mon mari, soit parce

que mon isolement rendait plus impérieux pour mon cœur le besoin de réconciliation, soit à cause de la compassion que m'inspirait l'avenir de mon enfant, soit enfin, je ne m'en cache pas, parce que j'étais à bout de ressources, je pris conseil de quelques personnes chrétiennes et prudentes qui m'avaient soutenue dans ma détresse, et je me résolus à me présenter moi-même à mon père et à ne me détacher de ses genoux qu'après avoir obtenu sa bénédiction. Je partis de Lyon, que j'habitais depuis deux ans, et me rendis à Clermont-Ferrand, d'où je suis arrivée ici il y aura trois jours ce soir.

Ayant épuisé jusqu'à ma dernière pièce de monnaie, je dus entreprendre à pied, avec mon enfant, le trajet depuis Clermont. Il faisait très froid ce soir-là, vous vous le rappelez peut-être. Sans la rencontre du jardinier de mon père, ici présent, je crois que je serais restée dans les neiges. Cet homme s'est noblement conduit envers moi. Il m'a emmenée et reçue chez lui, avant même de m'avoir reconnue. Sa femme est mon ancienne compagne d'enfance; je ne pouvais trouver ailleurs une hospitalité plus cordiale et je n'ai point songé à la rechercher. Voilà comment je me trouve ici, Messieurs; j'y attends une occasion propice pour me présenter à mon père.

— Est-il à votre connaissance que la seconde femme du comte de Montfort soit morte empoisonnée?

— On me l'a dit, répondit tristement Elisa.

— Quelles relations aviez-vous avec votre belle-mère?

— Beaucoup autrefois. Elle fut pendant plusieurs années mon institutrice. (A suivre.)

CHINE ET TONKIN

Ha-Noï, 6 avril.

Le mouvement sur Hong-Hoa a commencé aujourd'hui. La brigade Brière de l'Isle est partie ce matin pour Son-Tay. La brigade de Négrier, venue de Bac-Ninh par la route de Chine, se mettra en route demain dans la même direction.

On estime que les forces de l'ennemi à Hong-Hoa, se composent de quatre mille Pavillons-Noirs commandés par Luh-Vinh-Phuoc et de six mille réguliers chinois de la vice-royauté du Yunnan. Les rapports des Tonkinois font prévoir que la résistance sera assez énergique. La température n'est pas encore trop élevée.

Depuis la prise de Bac-Ninh, le général Millot s'est occupé de l'organisation du pays. Il va porter à six mille l'effectif des troupes tonkinoises qui sont actuellement au nombre de 2,500.

L'adjudication de la ferme de l'opium va être faite à bref délai.

Dès que la citadelle de Hong-Hoa sera prise, M. Rossigneux, administrateur des affaires indigènes en Cochinchine, prendra le poste de résident dans la province de Son-Tay.

CANTON DE FRIBOURG

5^e conférence de Mgr Mermillod à Saint-Nicolas

Notre Evêque résume les conférences précédentes; il déclare qu'il a voulu surtout montrer Notre-Seigneur Jésus-Christ en face des témoins qui affirment sa divinité: l'histoire, sa personne elle-même et notre âme; il rappelle que dans le dernier discours il a représenté Notre-Seigneur comme docteur enseignant et expliquant l'immortalité et qu'il a ouvert trois livres: notre siècle qui nie la vie éternelle, l'âme humaine qui l'a cherche et y aspire, Jésus-Christ qui éclaire ce mystère inconnu de ses clartés révélées. Aujourd'hui, dit l'orateur, nous demanderons à Notre-Seigneur la solution du grand problème qui tourmente l'humanité tout entière, le problème du mal moral ou du péché. C'est là que Jésus apparaît avec son titre de Sauveur, de Rédempteur, car son œuvre, il l'a déclaré lui-même, c'est de sauver ce qui était perdu et son Précurseur en le voyant venir à lui s'écrie: Voici l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde! En effet, Jésus seul est la Victime pour l'expiation due à la justice de Dieu et la Miséricorde qui pardonne à l'humanité.

1. Le mal moral ou le péché existe dans le monde; il y a tout à la fois le péché héréditaire et le péché personnel. La présence du péché est écrite sur la terre maudite qui donne à l'homme un pain rare et amer, sur le corps humain qui transmet un sang vicié et révolté, dans l'âme humaine, qui a l'attrait, la spontanéité du mal, ce qui a fait dire à Cicéron mots qui semblent indiquer le péché originel: L'homme est une âme en ruines. Les explications de cet état que le pélagianisme et Rousseau ont essayé de donner ne tiennent pas devant les faits, et Pascal a pu dire que sans le mystère du péché originel la vie humaine serait un mystère inexplicable. Sans doute, il reste de l'obscurité dans cette déchéance traditionnelle; mais n'y a-t-il pas dans les notions de la liberté humaine, de l'épreuve avec sa grandeur, ses sacrifices, et dans l'idée de la solidarité une démonstration de la faute du premier homme et de sa transmission à tous ses descendants?

Le mal personnel existe; il se joue dans les hochets de l'enfance; il souille les élan de la jeunesse, domine les ambitions de l'âge mûr, déshonore les cheveux blancs du vieillard et tous les hommes reconnaissent dans leur histoire intime la vérité de cette parole de saint Jean: Celui qui se dit sans péché, celui-là est un menteur.

Le mal moral est donc le fait vivant et dominant du monde. Ce mal offense l'infinie majesté de Dieu, outrage le Créateur dans sa puissance, sa sagesse et sa justice, compromet et détruit la vie surnaturelle de l'âme. Quoique l'homme ait tenté de colorer ses chutes et de les présenter par des atténuations de langage comme des peccadilles sans portée, sa conscience proteste; elle sent que Dieu hait le mal d'une aversion infinie, que la majesté outragée exige une expiation et que le pardon ne viendra à l'homme qu'après une pénitence. Les remords implacables, les furies vengeresses dont parlent les poètes antiques, ces sacrifices où le sang coule sur les autels, cette soif d'avoir des victimes sanglantes, tout ne chante-t-il pas dans un hymne lugubre le besoin d'une expiation que l'homme cherche à donner en proclamant la souveraineté de Dieu vengé et ses droits reconnus. Saint Paul explique cette étrange histoire du

sacrifice par cette parole bien connue: Sans effusion de sang, il n'y a pas de rémission des péchés.

Où sera donc l'expiation proportionnée à la chute? car, dit saint Thomas, bien que le péché ait une cause finie, il prend de la perfection à laquelle il s'adresse une sorte d'infini et ne peut plus être réparé que par une expiation d'une vertu infinie.

Il fallait l'homme pour victime, puisqu'il est nécessaire qu'il y ait des souffrances, du sang versé et la mort. Il fallait l'homme innocent et universel, car c'est par un seul que l'humanité a été engagée dans la voie maudite où elle s'égare et il est juste qu'elle en soit retirée par un seul et que notre salut dépende de la même loi de solidarité dont nous avons été les victimes à l'origine des temps. Il fallait l'Homme-Dieu, car, dit saint Athanase, le Christ, le Verbe de Dieu avait seul le pouvoir de souffrir pour tous et de nous rendre les biens que nous avions perdus. Ne soyons donc pas surpris que le pouvoir public, personnifié dans Pilate, présente Jésus-Christ à la foule par ces mots: *Voilà l'homme! Ecce homo!* que le pouvoir sacerdotal affirme par la bouche du grand-prêtre: *qu'il est expédié qu'un seul meure pour toute la nation* et que la voix populaire s'écrie dans sa haine injuste: *qu'il soit crucifié!* Oui, Jésus est bien la grande Victime; tous les châtiments mérités par les hommes coupables atteignent son âme, flagellent son corps, lui donnent la mort et, au moment de son trépas, le ciel et la terre peuvent dire: *Tout est consommé!* Le sang rédempteur coule du bois de la croix sur l'autel eucharistique et fait circuler l'expiation qui apaise Dieu et ouvre le ciel.

II. Après cette exposition sur Jésus rédempteur, Monseigneur montre comment Jésus applique le pardon à l'âme humaine. Dans une peinture vive et saisissante de la scène évangélique où se rencontrent les pharisiens accusateurs, la pauvre pécheresse enveloppée de sa honte et de son repentir et Jésus qui la protège contre la haine et les pierres des pharisiens, l'orateur représente le monde qui fait tomber l'âme qui est fêtrée par le péché et Jésus qui seul la défend, la relève et la purifie. De là l'orateur conclut qu'il faut toujours être en rapport avec Jésus pour obtenir le pardon divin.

Mais comment obtenir cet intermédiaire et avoir la certitude de ce pardon? Si nous devons nous amnistier nous-mêmes, les âmes timorées seront toujours inquiètes, les âmes présomptueuses se donneront à elles-mêmes une absolution facile et répétée. Il faut que l'homme reçoive d'une voix humaine et d'une autorité divine la sentence du pardon pour qu'il en ait la certitude. C'est le motif de ces deux admirables créations, fruits de la croix rédemptrice: le pénitent qui s'avoue, le confesseur qui bénit et pardonne; créations que l'humanité ne pouvait ni rêver ni produire, bien que la confession ou la confidence purement humaine soient dans les besoins de notre nature comme le sacrifice est dans les pages de notre histoire. La lumière, la réhabilitation, le pardon, la grâce divine et la paix sont des fruits visibles et des témoignages incontestables de ces doux et ineffables mystères de la rédemption, de l'Eucharistie et de la confession.

Notre Evêque fait un chaleureux appel aux jeunes gens et aux hommes nombreux qui se pressent autour de sa chaire; il les invite à venir courageusement à Jésus dans la loyauté de l'aveu et dans le brisement du cœur, à laisser leurs rêves, leurs illusions, leurs faiblesses et pendant ces saints jours, à s'agenouiller aux pieds du Libérateur qui transfigure toute souffrance, enlève à l'âme toute laideur; revêt la vie terrestre de la beauté du sacrifice et la mort des allégresses de l'espérance.

Nous ne pouvons donner que les grandes lignes et une sèche analyse de cette conférence qui a duré plus d'une heure et qui offrait à l'auditoire ému la synthèse complète de la doctrine de l'expiation et de la rédemption appliquées à nos âmes.

Société ornithologique de Fribourg.

La Société organise une course pour visiter les expositions ornithologiques de Bienne et de Soleure; elle se fera le lundi de Pâques, 14 avril.

Les amis et les membres de la Société qui désirent prendre part à cette promenade sont priés de s'annoncer jusqu'à samedi soir, 12 courant, à M. Mivellaz, coiffeur, rue de Lausanne.

Départ par le premier train, retour par le dernier.

Vers la fin de l'année dernière, nous annonçons la démission de M. le lieutenant colonel Alfred de Reynold. Nous voyons aujourd'hui par la « répartition de l'armée fédérale 1884 », que cet officier figure parmi les cadres supérieurs de l'armée. Nous apprenons avec plaisir que le Conseil fédéral a

maintenu M. de Reynold dans son grade et cela en vue d'une promotion prochaine et de la remise d'un commandement en rapport avec l'importance des services que l'on peut attendre d'un officier qui a déjà fourni une longue carrière militaire, et qui joint l'expérience et le tact à la droiture et à la fermeté.

Nous apprenons que la Société de navigation à vapeur sur les lacs de Morat et de Neuchâtel se proposant de contracter un nouvel emprunt de 100,000 fr. dont elle a besoin pour la réparation du Gaspard Escher et la consolidation de diverses dettes flottantes, s'est adressée, dans ce but, au gouvernement de Fribourg. Le Grand Conseil serait nanti, dans sa prochaine session de mai, de cette demande et aurait à se prononcer sur la question de savoir si l'Etat doit augmenter sa participation, déjà considérable, à cette entreprise.

Il est bien difficile d'admettre que la Société puisse échapper à une réorganisation sur des bases financières nouvelles, au nombre desquelles figurent, en première ligne, la participation des cantons de Vaud et de Neuchâtel, de ce dernier canton surtout, lesquels retirent, en somme des avantages majeurs de la navigation. Des pourparlers auraient été échangés déjà entre le conseil d'Etat et la Société, et les bases éventuelles jetées en vue de cette réorganisation.

Lundi matin, les hirondelles, ces hôtes aînés de nos demeures, revenues de leur voyage lointain, ont fait leur réapparition dans notre ville. Puissent-elles nous présager le retour définitif du printemps.

On raconte au sujet de la migration de l'oiseau un passage d'une anecdote que nous reproduisons, sans en garantir toutefois l'authenticité.

« Un cordonnier de Bâle, naturaliste et poète, voulut savoir où allaient les hirondelles quand vient la bise et qu'elles quittent, les heures qu'elles sont, nos froids et humides climats pour ceux qui sont éternellement chauffés par les rayons du soleil.

Pour satisfaire sa curiosité, il imagina de prendre à sa fenêtre une hirondelle qui allait partir et lui attacha un collier portant cette inscription:

Hirondelle

Si fidèle,

Dis-moi, l'hiver, où vas-tu ?

« Au printemps suivant, l'hirondelle revint, cela n'a rien d'étonnant; mais ce qui surprit, c'est qu'elle avait un autre collier sur lequel était écrite la réponse à l'interrogation ci-dessus:

Dans Athènes,

Cher Antoine,

Pourquoi t'en informes-tu ? »

Chronique religieuse

COMPTE-RENDU DE L'ŒUVRE D'ASSISTANCE DES PRÊTRES POLONAIS EXILÉS EN SIBÉRIE ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA RUSSIE.

(Fin.)

La tendance anticatholique se manifeste continuellement dans les actes du gouvernement russe; ainsi il est question de transformer l'ancienne église de Sainte-Croix en couvent russe, qui serait pour la première fois introduit à Varsovie. Les enfants recueillis à l'hôpital de l'Enfant-Jésus doivent recevoir le baptême schismatique.

La Confrérie de Jésus est persécutée, le chef de police à Lublin a déclaré que ses membres encourrent une grande responsabilité s'ils ne sortent pas de cette Confrérie. Les livres religieux qui arrivent de l'étranger sont soumis à la censure.

Les membres du Chapitre de Kalisz et les curés de la paroisse de la Vierge Marie dans cette ville n'ont pas de logement, ils en ont été privés par le gouvernement qui, malgré l'avis des autorités locales maintient cette confiscation.

L'exclusion de l'enseignement catholique se manifeste surtout dans les écoles; ce sont les popes qui remplacent les prêtres; ainsi dans la 1^{re} et dans la 6^e école à Varsovie il n'y a point d'enseignement religieux catholique pour les élèves. Les autorités ecclésiastiques devraient réclamer contre cet acte arbitraire, si peu d'accord avec les déclarations continuelles du gouvernement, qu'il ne met pas d'entraves à la liberté de l'Eglise catholique en Pologne. Dans les écoles des artisans les prêtres sont remplacés par des laïques.

Le ministre de l'intérieur a défendu aux évêques de prendre la moindre part dans l'instruction du peuple. Toute tendance à moraliser les paysans, à réagir contre l'ivrognerie et à répandre l'instruction, est considérée comme révolutionnaire et coupable. C'est ainsi que le gouvernement lui-même propage le nihilisme qu'il voudrait supprimer en se servant uniquement des moyens matériels.

Une des questions les plus importantes pour le catholicisme en Pologne est celle des Uniates de Podlachie qui, depuis de longues années préfèrent le martyre et la mort à l'apostasie. Délivrés, livrés à la cruauté moscovite, ils donnent l'exemple héroïque de la puissance surnaturelle de la foi. Depuis que leur sainte cause a été écartée par la Russie dans les négociations avec le Saint-Siège, il y a un redou-

blement de persécution et de violence envers les Uniates. Non seulement ils sont empêchés de pratiquer leur religion, mais des centaines de leurs exilés souffrent la plus affreuse misère dans le gouvernement de Cherson. Ils avaient espéré trouver par l'entremise du Saint-Siège au moins un adoucissement dans leur immense infortune et une assistance donnée à leurs frères exilés, mais ces espérances ne se sont pas réalisées!

La situation des Uniates est affreuse; toutes leurs pétitions adressées à Varsovie, à Pétersbourg et à Rome, toutes les démarches de leurs représentants et celles qui ont été faites auprès de Mgr Vanutelli en Pologne, n'ont amené aucun résultat; il y a au contraire une aggravation dans leur incessant martyre. Nous avons une parfaite connaissance de mille détails qu'il serait trop long de citer. Nous nous bornerons donc aux faits suivants dignes de fixer l'attention de la catholicité.

Depuis de longues années cette malheureuse population est privée des sacrements de l'Eglise; un petit nombre cherche en Galicie la bénédiction nuptiale en s'exposant aux persécutions à son retour; les femmes nouvellement mariées sont forcées de quitter leurs maris; les enfants nouveaux-nés sont violemment arrachés à leurs mères et baptisés par les popes. Il en résulte des luttes avec les envahisseurs et des nouveaux malheurs. Quelques exilés sont parvenus à s'évader et ils sont rentrés en Podlachie; maltraités et enchaînés ils ont été renvoyés dans le gouvernement de Cherson dans un état pitoyable.

On fait la chasse aux prêtres en Podlachie que l'on soupçonne de remplir leurs fonctions sacerdotales, en venant à l'aide des malheureux Uniates; ils espèrent toujours que le Saint-Siège ne les abandonnera pas, qu'il viendra à leur secours et trouvera dans ce but des moyens exceptionnels.

Il a été question de la fondation à Rome d'un collège pour les Uniates, tel qu'il existe pour différentes autres nationalités; le Saint-Père et Mgr l'élinski se sont beaucoup intéressés à cette fondation, mais depuis quelque temps on ne sait rien de nouveau à ce sujet. Ce collège serait un bienfait pour les Uniates privés de leurs séminaires.

Les familles des exilés ruinées se trouvent dans une grande détresse, les popes sont tout-puissants et ils ne cessent de les persécuter. La présence des Uniates dans les églises catholiques n'est point tolérée, ils sont poursuivis comme des criminels à cause de leur piété et menacés de l'exil. Non seulement ils payent l'amende pour avoir refusé de faire baptiser leurs enfants par les popes et fréquentent les églises catholiques, mais ils sont encore forcés de contribuer aux souscriptions pour les églises russes, ce qui a provoqué la résistance et des nouveaux actes de violence. Le général Hurko se laisse influencer par les popes et leur évêque Leontius à Varsovie, ennemi acharné du catholicisme.

Les actes de violence en Podlachie s'étendent même aux propriétaires paisibles à cause de leurs sentiments religieux. Le comte Lubinski a reçu l'ordre de quitter sa campagne où il résidait, comme accusé de sympathies pour les Uniates.

Le journal russe des popes *Chelmski Wiestnik*, voudrait que les propriétaires polonais fussent expulsés de Podlachie comme vilis agitateurs.

Ce journal qui paraît sous le patronage de l'évêque Leontius à Varsovie, est favorisé par le gouvernement; il nomme le Saint-Père *Monsieur le Pape* et conseille de finir une fois pour toutes avec ce rebelle ainsi qu'avec le clergé catholique qui devrait être expulsé, et les églises converties en russes orthodoxes. Les Russes considèrent les Uniates, malgré leur opposition, comme professant la religion grecque-russe et ils publient un calendrier pour leur usage.

Un événement tragique provoqué par l'intolérance russe a eu lieu à Wirov en Podlachie. Le curé l'abbé Jakubowski, généralement estimé à cause de sa piété et de son zèle, ayant appris que son église allait être convertie en grecque-russe, dans un accès de désespoir et de folie s'est tiré un coup de revolver. Il a vécu encore quelques heures et il est mort repentant et muni des sacrements.

A Krasnostaw un fait extraordinaire qui caractérise le schisme moscovite a eu lieu. Un pope a fait des reproches très énergiques au chef du district, de vouloir réintégrer dans l'intérieur de la Russie un autre pope renégat, ancien Uniate, qui lui paraissait très instruit. Il s'est maintenant convaincu, a-t-il dit, que c'est une infamie de partager la foi religieuse des Russes dignes du mépris; qu'il est prêt aujourd'hui d'embrasser une religion quelconque, pourvu qu'elle ne soit pas celle des Russes, nommée orthodoxe; le pope a été arrêté à cause de sa franchise.

Malgré le calme parfait qui règne en Pologne les autorités ne font que provoquer les habitants par des menaces continuelles et un surcroît de sévérité: Voici les paroles que vient d'adresser au clergé catholique Kochanow, gouverneur général par interim à Wilna:

«... Si jamais, Messieurs, un de vous osa mêler la religion à une propagande politique antirussse, je mettrai fin immédiatement et énergiquement à cette tendance, et dans ce cas je serai impitoyable; je ne ménagerai personne et je punirai sévèrement celui qui osera agir en faveur du *Polonisme* qui vous est si cher.»

Les abus de l'autorité sont si grands que le renégat Kopciechowicz, auteur des grands vols, a été autorisé contrairement à l'ukase du 10 décembre 1865 d'acheter des propriétés polonaises.

La propagande russe en Galicie se fait par des renégats, des agents bien salariés, et des souscriptions faites au grand jour à Pétersbourg pour les agitateurs en Galicie, condamnés par des tribunaux. Les Ruthènes dans ce pays jouissent de la liberté commune à tous les habitants, et leurs plaintes sous ce rapport

sont calomnieuses, elles émanent des agents de la Russie.

Une démonstration schismatique a eu lieu dans l'ancien couvent des Uniates de Poczajow près de la frontière de Galicie et dans l'Eglise où se trouve l'image miraculeuse de la Sainte-Vierge. Cette église a été convertie en grecque russe. La solennité a eu lieu à cause du jubilé, le czar a cru devoir à cette occasion adresser un télégramme conçu en ces termes: « Le cloître de Poczajow est devenu un des fondements pour notre religion orthodoxe dans un pays russe depuis longtemps. »

Mgr Sembratowicz a cru devoir interdire aux Uniates en Galicie le pèlerinage de Poczajow, dont l'église a cessé d'être catholique. La propagande russe s'oppose au rosario, au chapelet et ne dissimule aucunement ses tendances schismatiques.

Les exilés Uniates dans le gouvernement de Charkow se distinguent par leur piété et leur excellente conduite; dissimulés dans ce pays, surveillés par la police, ne recevant que quelques kopecks par jour pour se procurer un morceau de pain, privés souvent des moyens de gagner leur vie par le travail, ils se trouvent dans un grand dénûment. Nous avons sous les yeux une lettre d'un de ces exilés, où il rend compte du martyre qu'ils ont enduré depuis l'année 1866. Cette description est digne d'être publiée, elle caractérise ces héroïques confesseurs de la foi.

La situation des prêtres exilés est loin de s'améliorer: toutes leurs réclamations sont vaines, et malgré la convention de la Russie avec le Saint-Siège, ils ne peuvent obtenir leur liberté, et ils languissent depuis tant d'années dans un douloureux exil.

Le XIV^e article de l'acte d'amnistie proclamée à l'occasion du couronnement du czar à Moscou, ne leur a pas été appliqué. On prétend que le général gouverneur de Wilna a demandé au Sénat comment doit être interprété cet article par rapport aux prêtres exilés? A Odessa le chef de la ville a répondu qu'ils n'étaient par compris dans l'amnistie. Rien n'est changé dans leur malheureuse situation, et beaucoup d'entre eux auraient péri sans l'assistance de notre Œuvre; ils n'obtiennent même pas de réponse à leurs plaintes et demandes.

Cette existence sous la surveillance de la police, dans un milieu si peu conforme à leur instruction et à leur intelligence, presque sans relations avec leur pays, dans l'impossibilité de remplir les devoirs de leur vocation, exerce une influence très fâcheuse sur les malheureux exilés, qui commencent à perdre l'espoir de pouvoir jamais revoir leur pays natal.

Leur santé se détériore et tout résigné qu'ils sont, ils se sentent tous les jours plus faibles matériellement. Leur sort et leurs souffrances sont dignes des plus vives sympathies de la catholicité; nous saisissons l'occasion de constater avec gratitude que le temps ne les a

point affaiblis, et que la solidarité des catholiques à une époque où l'Eglise est si éprouvée ne fait que grandir.

Telle est en résumé la situation des catholiques polonais sous le gouvernement russe; elle n'est guère meilleure sous le gouvernement prussien qui rompt la Sibirie par des lois intolérantes et persécutrices qu'il fait voter au parlement de Berlin, lois qui ont privé de leur archevêque les Polonais de Posen, et de leurs curés un si grand nombre de paroissiens.

Même dans l'exil le gouvernement russe tâche d'empêcher le sort de ses victimes; les Uniates sont relégués dans un pays où ne se trouvent pas les prêtres exilés.

Que Dieu leur accorde le courage et la force de continuer à supporter leur long martyre! Nous ne nous lassons pas de les seconder, et de rendre notre Œuvre d'assistance durable dans toutes les éventualités, dans l'intérêt de l'Eglise et de la Pologne.

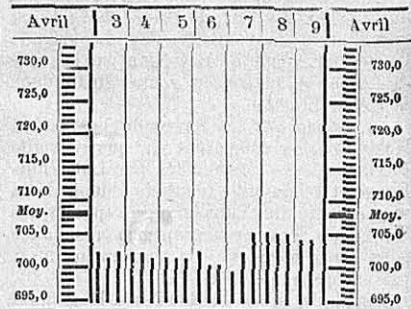
Maintenant nous attendrons les dénégations habituelles des organes de la Russie sans y attacher la moindre importance: Quelle valeur peuvent-elles avoir si dans les hautes régions on a le courage de nier même la conversion forcée des Uniates, et de les qualifier comme revenus à l'Eglise russe par l'amour.

Comte LADISLAS PLATER.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

Observatoire météorologique de Fribourg
Baromètre

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 7 h. du soir.



Thermomètre (Centigrade).

Avril	3	4	5	6	7	8	9	Avril
7 h. matin	7	7	6	7	9	6	6	7 h. matin
1 h. soir	13	13	14	17	11	8	12	1 h. soir
7 h. soir	10	10	15	11	9	7	7	7 h. soir
Minimum	7	7	6	7	9	6	6	Minimum
Maximum	13	13	15	17	11	8	12	Maximum

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité
ORELL, FUSSLI & C^{IE} à FRIBOURG

CIGARES HOLLANDAIS

Par suite de considérables achats avantageux, je puis vendre le cigare **Juno** marqué des mieux connues et très goûtées ici, au prix de fabrique, **40 fr. le mille ou 4 fr. le cent**. Ce cigare ayant un arôme fin, très agréable et donnant une belle cendre blanche, je le recommande beaucoup aux fumeurs. (H. 514 G.) (O. 120) **F. Curti, à St-Gall.**

A VENDRE

En mises publiques et sous de favorables conditions le mardi, 15 courant, à l'auberge de la Croix-Blanche, à Fribourg, dès les 3 heures de l'après-midi, les deux tiers de la maison, N° 220, au Criblet, quartier des Places. (O. 119)

Pour les conditions, s'adresser au propriétaire, **M. Jacques EQUEY, négociant, à Fribourg.**

Vient de paraître

chez **ORELL FUSSLI et C^{ie} à ZURICH**

AUX RECRUES SUISSES

Etude pratique pour la préparation aux examens des Recrues, rédigé par

MM. Perriard et Golaz
EXPERTS PÉDAGOGIQUES

Cet opuscule de 74 pages se trouve en vente, au prix de **50 centimes**, dans les principales librairies de la Suisse française. Il comprend les divisions suivantes:

- I. Extrait du règlement fédéral pour les examens des recrues et les écoles complémentaires. — II. Français. — III. Description abrégée de la Suisse. — IV. Résumé d'histoire suisse. — V. Aperçu chronologique. — VI. Les institutions politiques de la Suisse. — VII. Organisation de l'armée fédérale. — VIII. Arithmétique. (O 110/82/16)

Ce **GUIDE** qui répond en tous points aux exigences du programme fédéral, rendra d'importants services aux jeunes recrutables ainsi qu'aux élèves des écoles complémentaires. (O. V. 81)

Norddeutscher Lloyd.

Größte

Postdampfschiffahrtsgesellschaft nach Amerika.

Beförderung mit Schnelldampfern. — Reise-dauer nach New-York 8 Tage.

Jeune directe Post-Verbindung nach Baltimore, New-Orleans, Galveston, Rio de Janeiro, Montevideo und Buenos-Aires. Wegen Auslastung und Reiseafford wende man sich an die vom hohen Bundesrath patentirte Generalagentur von

Wm Breuckmann jgr.,
Basel, Centralbahnplatz 6.

Les Tuileries à Thoune [Berne]

Recommandant leurs produits à MM. les architectes, entrepreneurs et propriétaires:

- Tuiles à recouvrement et autres.
- Tuyaux de fontaine et de drainage.
- Briques spéciales pour cheminées cylindriques.

Tout de qualité excellente et bon marché. Prix courants, certificats, ainsi que des échantillons seront expédiés franco sur demande. (O. TH. 60)

S'adresser à **SCHRÄMLI, frères, à Thoune.**



L'ADMIRATION DU MONDE.
LE RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL DES CHEVEUX
DE **MME. S. A. ALLEN,**
EST LA PERFECTION MÊME
pour rendre aux cheveux blanchis ou décolorés la couleur, l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il renouvelle leur vie, leur force et leur croissance. Les Pellicules disparaissent en peu de temps. C'est une préparation sans égal. Son parfum est riche et exquis.
"UNE SEULE BOUTEILLE MA SUFFI" c'est là l'exclamation de beaucoup de gens dont les cheveux gris ont recouvré leur couleur naturelle, et dont les parties chauves se sont recouvertes de cheveux, après avoir fait usage d'une bouteille du Régénérateur Universel des Cheveux de Mme. S. A. Allen. Ce n'est pas une teinture. Tous ceux qui s'en sont servis en parlent avec les plus grands éloges. Si vous voulez rendre à votre chevelure sa couleur de jeunesse et la conserver toute la vie, hâtez-vous de vous en procurer une bouteille.
Fabrique—2, Boulevard Sébastopol, Paris. À LONDRES ET NEW YORK: Se trouve chez les Coiffeurs, Parfumeurs, et Pharmaciens Anglais.

THÉ PURGATIF
DE **CHAMBARD**
Ce Thé, uniquement composé de plantes et de fleurs, d'un goût très agréable, purge lentement, sans dérangement et sans fatigue. Aussi les personnes les plus délicates le prennent-elles avec plaisir. Il débarrasse l'estomac de la bile, des glaires et des humeurs, entretient le ventre libre, active les fonctions digestives et facilite la circulation du sang. Grâce à ses propriétés, il réussit toujours contre les Maux de tête, Migraines, Etourdissements, Maux de cœur, Palpitations, Mauvaises digestions, Constipation, et dans toutes les indigestions où il est nécessaire de dégager l'estomac et les intestins.
Exiger la Marque de Fabrique.
VENTE EN GROS à PARIS: chez **A. SICRE, 13, Rue Bertin-Poirée**
DÉTAIL: Dans toutes les bonnes Pharmacies. PRIX PAR BOÎTE: 1 fr. 25

En vente à l'Imprimerie catholique
LA PRATIQUE DE L'AMOUR
ENVERS

JESUS-CHRIST

Proposé à toutes les âmes qui veulent assurer leur salut éternel et suivre le chemin de la perfection. — In-12, orné d'une belle gravure du Sacré-Cœur.

Prix: 2 fr. 50, franco 2 fr. 80.

Cet ouvrage fait partie des œuvres de **SAINTE ALPHONSE DE LIGUORI**

La traduction est celle du P. Eugène Plady, rédemptoriste.

Le Catholicisme au XIX^e siècle

Considéré en lui-même et dans ses rapports avec l'ordre politique et civil

par **Mgr Salzano**

traduit de l'italien par l'abbé VALLÉE.

In-8. 3 fr.

L'auteur, faisant l'anatomie morale des catholiques de notre siècle, les divise en six catégories: faux catholiques; — néo-catholiques; — vieux catholiques; — ultra-catholiques; — vrais catholiques.

C'est à ce dernier groupe de catholiques que l'auteur adresse de préférence son travail, afin qu'ils ne se laissent point tromper par les sophismes des ennemis de l'Eglise, qu'ils s'instruisent et demeurent fermes dans leurs croyances et dans la pratique des vertus chrétiennes.

Trouvé!!!

PAR suite d'études infatigables M. le Dr **Benden** a découvert une

Pommade POUR cheveux

de laquelle on peut dire avec raison qu'elle atteint son but. En très peu de temps cette pommade produit **infailliblement** une chevelure épaisse et forte, et empêche les cheveux de tomber. Succès infaillible et absolu garanti par l'inventeur.

Prix du flacon: 4 fr.

Seul dépôt, à Berne, Pharmacie **ROGG.** (O 101/76)

Edouard Guyer

LES HOTELS MODERNES

Ouvrage de grand luxe, orné de 80 gravures sur bois représentant les plans, façades, etc., des premiers hôtels du continent et de l'Amérique. (O 71/87/4)

Prix: 15 francs.

Cet ouvrage est le seul qui traite l'Hôtelier en science, qui précise les principes à suivre dans la direction des divers départements d'un hôtel, pour rendre son exploitation profitable au propriétaire, tout en assurant aux voyageurs le plus grand confort et des prix modérés. Les bilans de 20 hôtels, un inventaire détaillé, etc., font de cet ouvrage remarquable un manuel indispensable à tout hôtelier qui veut être à la hauteur de sa tâche. (O. V. 69)

Le livre est en vente dans toutes les bonnes librairies du continent. A Paris, chez C. Borani, 9, rue des Saints-Pères; à Zurich et Leipzig, chez les éditeurs Orell, Fussli et Cie.

LA MISSION

ou

Sermons populaires

Pour les Retraites et les Missions

Par le P. **FÉLIX GIORDANO**

Oblat de Marie, ancien Missionnaire.

In-8 (4 fr.) franco 4 fr. 50

Cet ouvrage, fruit de plus de quarante années de ministère ecclésiastique, est spécialement destiné aux missionnaires qui y trouveront un exposé clair, facile et méthodique des sujets les plus importants à traiter dans les missions. Les laïques, de leur côté, l'emploieront avec profit pour leurs retraites particulières et leurs lectures spirituelles.

A PRIX RÉDUIT

Choix de bons romans pour bibliothèques.